



ÉTUDE SURVEILLÉE

Période de MARS 2019

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole : Classe :

L'enfant est-il autorisé à repartir seul après l'étude :

TARIFS

2 euros

par séance d'une heure
Chèque à l'ordre de la
Régie Recettes Cantine LA
BASSEE)

Etude Surveillée

Lundi	4		Lundi	11		Lundi	18		Lundi	25	
Jeudi	7		Jeudi	14		Jeudi	21		Jeudi	28	

L'étude surveillée est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 17h pour les élèves du CP au CM₂ pour l'école Jules Verne et du CE1 au CM₂ pour l'école CHARLEMAGNE (attention places limitées)

Ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie. Il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration.

Sans paiement et réservation préalable, votre enfant ne sera pas admis à l'étude surveillée.

IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir la mairie au 03.20.29.90.26

En cas d'absence d'un enfant, un avoir sera accordé sur présentation impératif d'un certificat médical en mairie

La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèces :

Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

IMPORTANT : l'étude surveillée est **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Signature des parents